



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo

Question écrite n° 66837

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France quant à la régularité contestée des récentes élections présidentielles du Togo du 24 avril 2005. Le déroulement du scrutin a de toute évidence été entaché de graves irrégularités dénoncées par de nombreux acteurs. Il s'est déroulé dans un climat de violence de nature à porter largement atteinte à la sincérité des résultats. Les conditions de la victoire proclamée de Faure Gnassingbé, fils de l'ancien président défunt, sont douteuses. Par la voix de son ministre des affaires étrangères la France a pourtant qualifié les conditions de ces élections de « globalement satisfaisantes ». Alors que la France se doit de promouvoir les valeurs de la démocratie et le respect des droits de l'homme, elle cautionne une élection où plane le doute du non-respect du choix des électeurs. Elle lui demande donc de revenir sur ses positions et d'engager la France dans une médiation internationale pour faire toute la lumière sur le scrutin.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66837

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5713